

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 20 JUIN 2018

**AVIS SUR LE PROJET DE DECRET
MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
RELATIVES A LA PECHE EN EAU DOUCE**

DELIBERATION N°2018-01

Le Comité national de l'eau,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par Monsieur ROUSTAN, président du Comité permanent de la pêche réuni le 12 juin 2018 ;

Ayant pris connaissance du projet de décret portant diverses modifications de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;

Considérant la nécessité de préserver la ressource halieutique (anguille de moins de 12 centimètres, brochet, grenouille, esturgeon, alose) ;

DEMANDE la prise en compte de la remarque suivante :

- faire référence à l'article L.437-13 du code de l'environnement concernant les interventions des agents de développement des fédérations départementales ou interdépartementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur l'ensemble des dispositions du décret.

*Certifiée conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité,
chargé du secrétariat du Comité national de l'eau*

Thierry VATIN